

Récapitulatif des financements pour les pôles de compétitivité

Fonds interministériel R&D - pôles (porté par le FCE)

- Financement des projets collaboratifs de R&D (réunissant plusieurs entreprises et au moins un laboratoire)
- Bénéficiaires : entreprises (PME ou grandes entreprises), laboratoires
- Intervention en subvention
- Taille des projets : dépenses de l'ordre de 1 à 10 M€
- Budget : 170 M€ en 2006, dédiés aux pôles de compétitivité
- Calendrier : 3 appels à projet par an, décision de principe donnée en 2 mois
- Procédure : - labellisation des projets par le pôle de compétitivité
- dépôt auprès du secrétariat du GTI (auprès de la Direction Générale des Entreprises)
- instruction puis décision de principe par le GTI (donnée en 2 mois)
- suivi technique, administratif et financier par la DGE avec le ministère référent
- Contact : correspondant GTI du pôle, secrétariat du GTI (DGE)

Exonérations fiscales et allègement de charges sociales

- Mêmes conditions et procédure que ci-dessus, sauf :
- Bénéficiaires : entreprises situées dans la zone de R&D du pôle, telle que définie par décret
- Intervention : exonération fiscale (plafonnée à 100 000 € sur 3 ans) et allègements de charges sociales (de 25% à 50% des charges des personnels impliqués dans le projet collaboratif de R&D)
- Budget : 28,5 M€ en 2006 pour les allègements de charges, dédiés aux pôles de compétitivité

OSEO anvar

- Financement des projets de R&D et d'innovation (le cas échéant collaboratifs, hors grands groupes)
- Bénéficiaires : TPE, PME et entreprises médianes (< 2000 salariés)
- Intervention en avance à taux nul, remboursable en cas de succès (et, dans certains cas, en subvention)
- Taille des projets : dépenses de l'ordre de 0,3 à 3 M€ (également possibilité de financement ponctuel sur des phases amont : faisabilité, recrutement de cadres de R&D, ...)
- Budget global : 210 M€ par an (pour mémoire, sur le deuxième semestre 2005, 30 M€ ont été attribués aux projets montés dans le cadre de pôles de compétitivité)
- Calendrier : calendrier de décision régional, au minimum mensuel.
- Procédure : - dépôt auprès de la direction régionale d'OSEO anvar
- instruction puis décision par le directeur régional d'OSEO anvar
- suivi technique, administratif et financier par la direction régionale d'OSEO anvar
- Contact : direction régionale d'OSEO anvar

ANR

- Financement des projets de recherche (fondamentale et appliquée) sélectionnés sur le critère principal d'excellence scientifique et technique
- Bénéficiaires : laboratoires académiques ; entreprises en partenariat avec des laboratoires académiques
- Intervention en subvention ; les projets présentés dans le cadre de pôles de compétitivité peuvent bénéficier d'un bonus (pour mémoire jusqu'à 18 000 € en 2005)
- Taille des projets : dépenses jusqu'à 4 M€ environ en coûts complets
- Budget global : 600 M€ en 2006 sur appels à projets (pour mémoire, en 2005, 200 M€ ont été attribués à des projets labellisés par les gouvernances des pôles)
- Calendrier : calendrier de décision national, 1 fois par an pour chacun des 40 programmes de recherche ANR, date limite de dépôt en général au 2^{ème} trimestre
- Procédure : - appels à projets nationaux publiés sur www.agence-nationale-recherche.fr
- dépôt à l'ANR (ou à sa « structure support » pour l'appel à projet concerné)
- décision nationale de l'ANR
- suivi technique, administratif et financier par l'ANR (ou sa structure support)
- Contact : Agence Nationale de la Recherche (anr-polescompetitivite@listes.agencerecherche.fr)

All

- Financement des projets de R&D (recherche industrielle et développement préconcurrentiel)
- Bénéficiaires : entreprises (la cible étant les grandes entreprises)
- Intervention en avance remboursable et en subvention.
- Taille des projets : dépenses supérieures à 10 M€
- Budget global : dotation initiale de 1,7 milliards d'euros (mise en œuvre effective à partir de 2006)
- Calendrier : décision au cas par cas
- Procédure : - demande déposée spontanément à l'All, après labellisation par le pôle
- décision nationale et suivi par l'All
- Contact : Agence de l'Innovation Industrielle (01 58 50 16 00)

Par ailleurs, d'autres financements (secondaires par leur montant) sont prévus pour les pôles de compétitivité :

- Soutien à la création d'emploi par la PAT (contact : DIACT – Secrétariat général du CIALA)
- Soutien aux démarches de formation professionnelle et de groupement d'employeurs (contact : DRTEFP)
- Soutien aux gouvernances des pôles de compétitivité (contact : Préfecture de région – SGAR)